

ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Stratégie de développement de l'œnotourisme Question écrite n° 14305

Texte de la question

M. Philippe Lottiaux attire l'attention de Mme la ministre déléquée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme, sur le potentiel de développement de l'œnotourisme, encore largement sous-exploité dans le pays. Celui-ci est régulièrement cité comme un atout pour le tourisme. Un rapport d'une mission d'information parlementaire sur le tourisme rendu en 2019 soulignait son potentiel de développement « considérable ». Les initiatives se multiplient chez les viticulteurs ainsi que de la part des collectivités territoriales. Le Conseil supérieur de l'œnotourisme œuvre également en ce sens. Pour autant, au-delà de l'extension, positive, du label « Vignobles et découvertes », deux sujets nécessiteraient une stratégie nationale qui semble faire défaut. Le premier est celui du développement des possibilités d'hébergement au sein des exploitations, qui se heurte à des contraintes lourdes, dépendant d'avis parfois divergents des services de l'État et devant passer soit par la procédure des changements d'usage, ce qui suppose la préexistence de bâtiments, ce qui n'est pas toujours le cas, soit par le système long et complexe du STECAL (secteur de taille et de capacité d'accueil limités défini dans le PLU). Le second est celui de la formation des différents acteurs, particulièrement nécessaire et importante. Là encore, des initiatives existent, comme dans le Var la création d'un diplôme d'université « œnotourisme et produits du terroir durable ». De telles formations mériteraient d'être plus largement diffusées et le secteur gagnerait à ce que ces initiatives soient étendues et généralisées en lien avec les universités et les organismes de formation professionnelle, dans le cadre d'une stratégie de développement volontariste. Il lui demande quelles évolutions sont envisagées sur ces deux questions de l'hébergement et de la formation, afin que la politique touristique du pays puisse accompagner au mieux les acteurs locaux et que le tourisme puisse pleinement bénéficier des nombreux atouts dans ce secteur.

Données clés

Auteur: M. Philippe Lottiaux

Circonscription: Var (4e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 14305 Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Petites et moyennes entreprises, commerce, artisanat et tourisme Ministère attributaire : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 9 janvier 2024, page 152 Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)